

que son enfant suit d'un regard anxieux les progrès de la guérison de sa mère.

« Un large écusson aux armes de la ville occupe le milieu du sous-bassement; à droite et à gauche, des têtes de lion supportent des draperies sur lesquelles sont reproduites les inscriptions suivantes :

MASCRANY
PRÉVOT DES MARCHANDS
CHAPUIS — J. BONNEL
LE MAISTRE — PILLEHOTTE
ÉCHEVINS. 1643

LES DÉLÉGUÉS
DES PAROISSES DE LYON
HÉRITIERS DE LA PIÉTÉ
DE LEURS ANCÊTRES
1882

D'un côté, les noms des échevins qui ont fait le vœu à notre Dame de Fourvière; de l'autre, la mention des délégués des paroisses qui en consacrent le souvenir¹. »

L'exécution de cette belle page² de l'histoire de Lyon a déjà valu à M. Bégule d'unanimes éloges même de la part d'écrivains que leurs opinions ne conduisent pas souvent dans le Sanctuaire de Fourvière, mais assez justes pour louer l'art partout où il se manifeste par une œuvre. « Cette composition est vraiment magistrale, » a dit aussi, avec raison, un autre publiciste, « et nous ne pouvons, que féliciter M. Lucien Bégule des sacrifices qu'il s'est imposés pour doter notre ville d'un établissement artistique de premier

¹ Depuis 1643 jusqu'à la Révolution, le corps de ville se fit un devoir de renouveler chaque année le vœu du Consulat de 1643. Le 8 septembre 1657, les échevins offrirent une chasuble et un parement d'autel en drap d'or. En 1686, en même temps qu'on attachait au cierge l'*écu d'or au soleil*, on présentait à l'offrande un cœur d'or. Depuis la Révolution, cet usage s'est perdu. Cependant, en 1832 et en 1835, lorsque le choléra était aux portes de Lyon, les Lyonnais offrirent à l'église de Fourvière un splendide tableau de l'un de nos grands maîtres, rappelant que l'épidémie n'avait pas franchi le seuil des portes de la ville. (Note de M. Meynis, p. 9).

² Ce vitrail riche de couleurs, est, en outre, d'une scrupuleuse exactitude pour tout ce qui concerne les costumes et les autres détails caractéristique de l'époque. Le portrait du cardinal de Richelieu a été pris sur le tableau conservé dans la salle des Pas-perdus de l'archevêché. Pour ce qui est du corps consulaire, on a mis à contribution les documents du temps et la collection des médaillons des échevins.

La lampe suspendue devant l'image de la vierge est la reproduction de celle que le corps consulaire avait envoyée à Lorette en 1629, et dont on conserve le dessin aux archives de l'Hôtel de ville. Il n'est pas jusqu'aux têtes de lions que quelques-uns peut-être trouveront s'éloigner un peu de la vérité, mais qui reproduisent fidèlement celles qu'on remarque sur la façade de notre Hôtel de ville, dont la construction remonte à la même époque (Note de M. Meynis, p. 13).